



Un bureau de tabac est-il un lieu public

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 30 août 2007

Un bureau de tabac est-il un lieu public ?

Réponse :

Si votre question a un rapport avec les lieux où l'on ne doit pas fumer, sachez que l'art. [R. 3511-1 du code de la santé publique](#) ne fait pas la différence entre lieux publics et lieux privés mais entre lieu à usage privatif et lieu accessibles au public. A ce titre, le bureau de tabac est bien un lieu à usage collectif qui accueille du public. Il y est donc interdit de fumer.